



Madame ou Monsieur le Maire  
Mairie de Saint-Maurice  
55 rue du Maréchal-Leclerc  
94410 Saint-Maurice

Paris, le 18 décembre 2020



Votre contact privilégié : Chloé TRIPET – [ctripet@free-mobile.fr](mailto:ctripet@free-mobile.fr)

Objet : Mise à jour de l'information qui a été transmise au maire dans le cadre de l'article L.34-9-1 du code des postes et communications électroniques relative aux antennes relais Free Mobile installées sur votre commune.

Madame la Maire/Monsieur le Maire,

Free Mobile dessert plus de 13 millions d'abonnés depuis son entrée en tant que quatrième opérateur de téléphonie mobile en 2012, soit plus de 10 ans après les autres, grâce à un déploiement volontaire et un souci permanent de satisfaire ses clients.

Afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, l'opérateur Free Mobile est engagé dans un programme de déploiement du Très Haut Débit Mobile qui s'inscrit dans le respect continu des normes de protection sanitaire.

Free Mobile modernise aujourd'hui son réseau afin d'apporter la meilleure qualité de service disponible et les meilleures technologies.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous informer par la présente de l'introduction dans les prochaines semaines de la norme 5G sur notre réseau et notamment sur les sites listés dans les fiches en annexe implantés sur votre commune.

Cette introduction, permise grâce à une modernisation de nos systèmes réseaux, **n'implique aucune modification de l'installation, ni du système antenneur ni des paramètres radioélectriques tels qu'ils ont été communiqués dans le Dossier d'Information Mairie préalablement à la mise en service du site.**

Elle repose sur un partage entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquences 700 MHz déjà déployée sur ces sites.

Cette modernisation permettra d'une part de préserver la qualité du service 4G existant et d'autre part de répondre à la demande de nos abonnés ayant fait le choix de s'équiper d'un terminal compatible avec la 5G.

L'introduction de la technologie 5G a fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

Vous trouverez en annexe une fiche d'information relative à chacun des sites concernés qui peut être mise à disposition des habitants. La liste des établissements particuliers situés à moins de 100 mètres de ces installations radioélectriques vous est également communiquée.

Les Dossiers d'Information Mairie relatifs aux installations citées peuvent vous être communiqués sur simple demande par courrier ou par voie électronique.

Il peut par ailleurs être procédé, à votre demande, à une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par les installations ou, à tout moment, à une mesure sur place de l'exposition en vous rapprochant de l'Agence nationale des fréquences (sur le site [mesures.anfr.fr](http://mesures.anfr.fr)).

Demeurant à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information utile, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire / Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Chloé TRIPET  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

**FREE MOBILE**  
16, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS  
Tél. : 01 73 50 20 00 - Fax : 01 73 50 20 01  
R.C.S. : Paris 499 247 138



200353187940000160210

Site : 94069\_006\_06

Informations de localisation

Adresse	6 RUE DU VAL D OSNE
Coordonnées Lambert	X : 606482 / Y : 2424473

Paramètres techniques

Technologie	Bande de fréquences
4G/5G	700 MHz
3G	900 MHz
4G	1800 MHz
3G	2100 MHz
4G	2600 MHz

Calendrier pour la bande 700 MHz

Mise en service 4G	02/12/2019
Mise en service prévisionnelle du partage 4G/5G	Deuxième semestre 2021

Présence d'établissements particuliers à moins de 100m du site

Nom de l'établissement	
Adresse	6 RUE DU VAL D OSNE 94410 SAINT MAURICE
Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale) (Oui / Non)	Non
Distance (en m)	30m
Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 Cf. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)	V/m 0%

Présence d'établissements particuliers à moins de 100m du site

Nom de l'établissement	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE
------------------------	----------------------------

Adresse	6 IMPASSE JUNOT 94410 SAINT MAURICE
Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale) (Oui / Non)	Non
Distance (en m)	96m
Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 Cf. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)	V/m 0%
Présence d'établissements particuliers à moins de 100m du site	
Nom de l'établissement	CRECHE FAMILIALE MUNICIPALE JUNOT
Adresse	IMPASSE JUNOT 94410 SAINT MAURICE
Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale) (Oui / Non)	Non
Distance (en m)	96m
Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m et sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence de la fréquence correspondante dans le décret 2002-775 Cf. guide DR 05 de l'ANFR (processus d'utilisation optimale des sites radioélectriques)	V/m 0%



Les éléments de mise à jour sont grisés. En dehors de ces éléments grisés et du calendrier prévisionnel indiqué dans la fiche d'information ci-dessus, le contenu du DIM précédent reste inchangé.

## Descriptif du projet

Ce projet sis adresse de l'installation consiste en l'introduction d'un partage dynamique entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquences 700 MHz déjà déployée sur cette installation.

Cette introduction, permise grâce à une modernisation de nos systèmes réseaux, n'implique aucune modification de l'installation, ni du système antenneur ni des paramètres radioélectriques tels qu'ils ont été communiqués dans le Dossier d'Information Mairie préalablement à la mise en service du site.

Par conséquent, aucun changement visuel par rapport à l'installation initiale n'est prévu.

## Caractéristiques d'ingénierie

<b>Nombre d'antennes</b>	Existantes :	À ajouter : 0	À modifier : 0
<b>Type</b>	Panneau		
<b>Technologie</b>	3G/4G		

## Pour chaque antenne

<b>Technologie</b>	4G/5G
<b>Bande de fréquence</b>	700 MHz

## Sites Internet

Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr">www.radiofréquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a>

## Fiches pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofréquences.gouv.fr](http://www.radiofréquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3.pdf">http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3.pdf</a>
Questions-Réponses sur les antennes relais	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/questions_-_reponses_sur_les_antennes_relais_web_-1.pdf">http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/questions_-_reponses_sur_les_antennes_relais_web_-1.pdf</a>
Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/les_obligations_des_operateurs_de_telephonie_mobile.pdf">http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/les_obligations_des_operateurs_de_telephonie_mobile.pdf</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/13192-4_4pages_surveiller-mesurer-ondes-electromagnetiques_web_planches.pdf">http://www.radiofréquences.gouv.fr/IMG/pdf/13192-4_4pages_surveiller-mesurer-ondes-electromagnetiques_web_planches.pdf</a>



## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes : Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>